

Contact

Agence de Brest

Cité scolaire de Kerichen
Rue Prince de Joinville
BP 82526
29225 BREST Cedex 2
T 02 98 80 41 51
greta.agbrest@ac-rennes.fr



Isabelle LOUSSOUARN,
Conseillère en formation

Certification de services :
Organisme de formation
professionnelle pour les activités
privées de sûreté et de sécurité
Formations CQP APS > CQP ASA > SST



SGS ICS
29, rue Aristide Briand
94111 ARCUEIL
Cedex
www.qualicert.fr

Le référentiel de certification de services peut être
obtenu ou consulté auprès de SGS-ICS

Des formateurs et vacataires compétents
pour les actions de formation à mener ;

- Une évaluation des connaissances
acquises par les stagiaires ;
- Une traçabilité du stagiaire en cours et
après la formation ;
- Un respect des modules de formation
définis ;
- Une mise à jour des cours en fonction
des évolutions de la réglementation.

Greta Bretagne Occidentale - prévention&sécurité ind16-3 janv18



2018

Métiers de la sûreté et de la sécurité

PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES - SECURITÉ INCENDIE -
PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

calendrier des formations 2018



Agent de Sûreté Aéroportuaire T10 (CQP ASA)

 16 avril - 1er juin
5 nov - 14 déc

 **190 heures**
(hors examen ASA)  

- Filtrage/Inspection
- Contrôle d'accès
- Rondes & patrouilles

Pré-requis : Etre de nationalité française ou ressortissant d'un pays membre de l'union européenne, maîtrise du français écrit et oral, notions d'anglais (tests d'entrée), aptitude médicale (test de capacités visuelle et physique), aptitude à la relation de service, numéro d'autorisation préalable d'entrée en formation (délivrée par le CNAPS) ⁽¹⁾

Validation : CQP Agent de Sûreté Aéroportuaire typologie 10

Agent de Prévention et de Sécurité (CQP APS)

 5 fév - 19 mars
16 avril - 1er juin
2^{ème} sem.
nous consulter

 **183 heures**
(examen compris)  

15 unités de valeur dont modules secourisme - environnement - situation conflictuelle - stratégie - risques incendie - sensibilisation aux risques terroristes - surveillance et gardiennage - palpation et inspection - surveillance par moyens électroniques - gestion des risques - évènementiel - industriel - pratique⁽¹⁾.

Pré-requis : capacité à effectuer un compte-rendu écrit, et oral, savoir compter (tests d'entrée) ; numéro d'autorisation préalable d'entrée en formation (délivrée par le CNAPS)

Validation : CQP Agent de Prévention et de Sécurité

Agent de Sécurité Incendie (SSIAP1)

 20 mars - 6 avril
5 - 20 juin
2^{ème} sem.
nous consulter

 **75 heures**
(examen compris)  

mention complémentaire, nous contacter

Satisfaire aux obligations de qualification du personnel de sécurité des ERP et IGH (arrêté du 2 mai 2005 consolidé)

- Veiller à la sécurité des personnes et des biens
- Prévenir les risques d'incendie et de malveillance
- Intervenir en cas d'incendie

Pré-requis : test écrit (capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante), certificat d'aptitude médicale datant de moins de 3 mois, PSC1 de moins de 2 ans ou SST en cours de validité.

Validation : SSIAP1

Chef d'équipe des services de sécurité incendie (SSIAP2)

 3 - 19 avril
6 sept - 15 nov*

*A raison de 8 heures par semaine, le jeudi

 **78 heures**
(examen compris) 

mention complémentaire, nous contacter

Satisfaire aux obligations de qualification du personnel de sécurité des ERP et IGH (arrêté du 2 mai 2005 consolidé)

- Diriger une équipe sécurité incendie
- Prévenir le risque incendie et malveillance
- Exploiter le poste de sécurité et ses équipements

Pré-requis : Avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité incendie pendant 1607 heures sur 24 mois dans un ERP ou IGH, PSC1 de moins de 2 ans ou SST en cours de validité.

Validation : SSIAP2

Chef de service de sécurité incendie (SSIAP3)

 Du 25 sept-18 au 26 mars-19

A raison de 8 heures par semaine, le mardi, et 8 jours en continu avant l'examen

 **224 heures**
(examen compris) 

mention complémentaire, nous contacter

Satisfaire aux obligations de qualification du personnel de sécurité des ERP et IGH (arrêté du 2 mai 2005 consolidé)

- Manager un service de sécurité
- Conseiller le chef d'établissement en matière de sécurité incendie
- Assurer l'assistance des personnes au sein de l'établissement
- Assurer le suivi des obligations de contrôle et d'entretien (tenue des registres et de divers documents administratifs concourants au service).

Pré-requis : Diplôme de niveau IV minimum ou diplôme d'ERP2 ou IGH2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction ; PSC1 de moins de 2 ans ou SST en cours de validité

Validation : SSIAP3

(1) Décret n°2009-137 du 9 février 2009 sur l'obtention de la carte professionnelle : les salariés exerçant une activité de surveillance et de gardiennage, transport de fonds et protection physique des personnes doivent solliciter une carte professionnelle auprès du CNAPS. Les personnes souhaitant se former à l'une de ces activités doivent demander auprès de la même autorité une autorisation préalable.

Maintien et Actualisation des Compétences **nouveau**

 Sessions régulières
tout au long de l'année
nous consulter

 **24 heures***

Les dispositions relatives à l'obligation de suivre une formation continue avant le **renouvellement de la carte professionnelle entrent en vigueur le 1er janvier 2018.**

- Gestes élémentaires de premiers secours
- Cadre juridique d'intervention de l'agent de sécurité,
- Compétences opérationnelles générales
- Compétences opérationnelles spécifiques (risques terroristes)

*31h avec le MAC SST

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

 21-22 fév 31 mai -1er juin
10-11 avril 4-5 oct

 **14 heures**  

Porter secours aux personnes face à une situation d'accident dans l'attente de l'arrivée des secours.

Maintien et actualisation des compétences (MAC) : 7 heures

Le 1er recyclage doit avoir lieu dans les 24 mois qui suivent la formation initiale. La périodicité est fixée à 24 mois.

- 19 janv
- 19 avril
- 30 mai
- 19 sept

Recyclage/ Remise à niveau

SSIAP1 les 24, 25 & 26 avril
les 24, 25 & 26 sept

 **SSIAP2** les 15, 16 & 17 mai
les 18, 19 & 20 déc

SSIAP3 les 27, 28 février, 1er,
14 & 15 mars

 **De 1 à 5 jours**
selon le SSIAP

Recyclage triennal obligatoire pour les personnels des services de sécurité incendie.

Pré-requis : qualification de secourisme en cours de validité.

Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité dans la fonction durant les 36 derniers mois **doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.**

Habilitation électrique B0 Exécutant

 15 mars 25 oct
22 juin

 **1 jour**  

- Connaître les risques électriques et savoir s'en protéger
- Effectuer des opérations d'ordre non électrique au voisinage de pièces nues sous tension

Autres habilitations : nous contacter

B0, BS/BE (personnels non électriciens)
BC, BE, B1, B2, BR (personnels électriciens)

Durée de 1 à 3 jours selon l'habilitation

Effectif groupe de 5 à 8 stagiaires (mini/maxi)

Recyclages : nous contacter

Formations modulaires réglementaires intra-entreprise

Sensibilisation à la manipulation des extincteurs

[Nous consulter](#)

Reconnaître les classes de feux, mettre en oeuvre les différents moyens d'extinction mis à disposition

Equipier de première et/ou secondaire intervention

[Nous consulter](#)

Etre capable de donner l'alerte et d'organiser les évacuations, utiliser les moyens de première intervention pour faire face au feu.



Cette offre n'est pas exhaustive. D'autres modules de formation peuvent être proposés.

Les contenus et les durées de formation sont établis en fonction des objectifs visés et du public concerné (nous consulter)

*CQP APS site de Rostrenen : nous consulter